

LE DÉPÔT LÉGAL DES THÈSES



ARRETE DU 25 MAI 2016

Le doctorat est régi par l'arrêté du 25 mai 2016 qui stipule notamment que le dépôt électronique des thèses est obligatoire ainsi que leur signalement.



QU'EST-CE QU'UNE THESE ?

- un diplôme
- un document administratif
- un document scientifique
- une œuvre intellectuelle
- un objet documentaire

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

LA SOUTENANCE

- Pour connaître les étapes du dépôt légal de votre thèse, merci de consulter l'infographie "**La soutenance**"
- Pour savoir quels sont les éléments à ne pas oublier, *c'est ici*.



LA DIFFUSION DE LA THESE

Afin de connaître les différents scénarii qui s'offrent à vous *c'est ici*



PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Pour plus d'informations sur le droit d'auteur :

"Je publie, quels sont mes droits ?"

- Publication de l'URFIST de Paris



pole-ist.centralesupelec.fr
eve.cugno@centralesupelec.fr